
Le port de la soutane en France

On s'est beaucoup amusé aux dépens du maire de Bicêtre interdisant le port de la soutane sur le territoire de sa commune. Cet idéal, disait-on, ne réussira qu'à se rendre ridicule. On s'est trompé ; cet idéal qui obéit évidemment à un mot d'ordre des loges, a déjà trouvé plus de quarante imitateurs. Bientôt tous les maires francs-maçons auront marché l'un après l'autre. Alors les esprits seront suffisamment préparés à ne pas s'étonner que cette défense devienne loi.

Puis, quand la loi aura été votée, les badauds diront : Que voulez-vous, c'est la loi ! Les conciliateurs quand même, aussi badauds que les premiers, diront de leur côté : après tout, le costume ecclésiastique n'est qu'un accessoire !

Une assertion audacieuse

Dans son discours contre les Congrégations religieuses, M. Waldeck Rousseau a osé dire : " En proscrivant les Congrégations, je rends service au clergé séculier qui gémit sous le joug des religieux et des moines. "

Comme les religieux et les moines sont les mêmes sous toutes les latitudes, il s'en suit que, partout, le clergé séculier doit gémir sous leur joug.

Le clergé de n'importe quel pays, si l'occasion lui en était offerte, serait à peu près unanime à protester contre pareille injure.

L'action à distance et la télépathie

(Suite et fin.)

VI

Nous pourrions expliquer de la même manière les communications télépathiques qui regardent l'avenir. Ces communications, ces avertissements ne sont pas rures, et ils ont été constatés par des hommes sérieux dont le témoignage est digne de foi.